



Réf : J-PL/CA-G/MD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 FEVRIER 2024

Le 08 février 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS, Volcy LEROUGE, Widèd GREVISSE et Fabienne M'TANIOS.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET (arrivé à 20h30), Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL et Fabrice COCATRIX.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Ghyslaine LESUEUR) et Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à Mme Alexandra BEAUQUIS). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO).

Absents : M. Benoît CURT

Madame Christiane DAUNIS a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 février 2024/ Nombre de membres en exercice : 19 / Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Ordre du jour :

➤ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2023 à l'unanimité.

❖ **FINANCES** : Budget principal : autorisation dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.

L'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits ouverts pour le chapitre 21 en 2023 étaient de 1 828 082.00€. Il est proposé, afin de faciliter la gestion comptable, d'autoriser le paiement de dépenses d'investissement à hauteur de 30 000.00 € sur le chapitre 21 avant le vote du budget 2024. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

❖ **RESSOURCES HUMAINES** :

▪ Prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » :

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle prévue dans la fonction publique d'état et hospitalière en 2023 a été créée aussi pour la fonction publique territoriale. Cette prime est facultative et prévue dans la limite d'un plafond selon 7 strates de rémunération.

Elle est soumise aux conditions suivantes :

- ❖ Agents publics dont la rémunération brute perçue (du 1/07/2022 au 30/06/2023) est inférieure à 39 000.00€ ;
- ❖ Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- ❖ Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

Il est proposé d'instaurer cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire pour un montant allant de 220 à 330 €, au bénéfice des agents publics remplissant les conditions nécessaires.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

▪ Création d'un poste d'adjoint technique

Afin d'anticiper le futur départ à la retraite de l'agent technique communal, il est proposé de créer un poste d'agent technique (grade d'adjoint technique à grade d'agent de maîtrise) pour permettre un recrutement dans les prochains mois, compte tenu d'une nécessaire période de transmission. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal, pour une création de poste à compter du 1^{er} mars 2024 (emploi permanent d'agent technique polyvalent à temps complet, de catégorie C).

▪ Evolution et modification du temps de travail du poste d'animateur

Compte tenu de la hausse significative des effectifs dans les services périscolaires, qui entraîne une hausse de l'effectif des animateurs, de la réorganisation des services et des nouvelles missions données à la responsable scolaire et périscolaire, il est proposé de passer son temps de travail annualisé (actuellement de 28/35^{ème}) à 32.50/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2024. Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité cette proposition.

▪ Modification du temps de travail d'un agent d'animation contractuel

Un agent d'animation et d'entretien contractuel (temps de travail actuel de 17.30/35^{ème}) a fait une demande, pour raison personnelle, de baisser son temps de travail. Sachant qu'une réorganisation du service est possible, il est proposé de répondre favorablement à cette demande et de prévoir un avenant à son contrat de travail afin de fixer sa nouvelle quotité de travail à hauteur de 14.80/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2024. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

▪ Agents vacataires : modification du taux horaire

Par délibération du 13 octobre 2022, le Conseil Municipal avait fixé le taux horaire brut des vacataires à 12.00€. Au vu des augmentations opérées pour les agents contractuels au cours de l'année 2023, il est proposé d'ajuster la rémunération des agents vacataires et de fixer leur rémunération sur la base d'un taux horaire brut de 13.00 €. Ce taux horaire est fixé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

❖ LOCATIONS IMMOBILIERES : Départ d'un médecin – Délai de préavis

Par délibération en date du 20 février 2020, le maire a été autorisé à signer un bail locatif avec le docteur Amandine Prod'Homme qui prévoit un préavis de départ de 6 mois dans les locaux

du cabinet médical. Suite à la demande du docteur en date 20 décembre 2023 de pouvoir réduire son préavis en prévision de son départ de la commune, les membres du Conseil municipal acceptent à 12 voix pour et 6 abstentions (Mmes Fabienne Binet, Alexandra Beauquis, Isabelle Pegaz Toquet, Widèd Grévisse et Fabienne M'Tanios ; M. Eric Chassagne) de réduire le préavis de bail de location du cabinet médical à la date du 31 mars 2024.

❖ **CONVENTIONS** : Convention de mise à disposition de réserve incendie

Sur les conseils du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74), il est nécessaire de compléter la défense incendie de la commune. La proposition est d'envisager de signer des conventions de mise à disposition de réserve incendie avec les exploitants agricoles, notamment les maraîchers possédant une réserve d'eau sur leur exploitation. Les membres de l'assemblée autorisent à l'unanimité la signature de ces conventions qui autoriseront le SDIS74 à pénétrer dans leurs propriétés pour y pomper les quantités d'eau nécessaires en cas de sinistre dans la commune.

❖ **TARIFS** : Instauration d'un montant forfaitaire pour incivilités relatives aux points d'apports volontaires de tri et de déchets

Suite aux diverses incivilités relatives aux points d'apports volontaires de tris et de déchets (mauvaise utilisation ou abandon de déchets ménagers aux abords des lieux de collecte), il est proposé de créer un tarif de sanction de 150€, facturable au propriétaire, qui sera contraint de remettre en état le site. Ce tarif est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

❖ **ENVIRONNEMENT** : Zones d'accélération pour les énergies renouvelables – position de la Commune

Suite à la consultation publique qui s'est déroulée sur notre territoire du 12/12/2023 au 10/01/2024 concernant la présentation de zones d'accélération pour les énergies renouvelables (sujet n'ayant pas suscité de remarque de la part des habitants de la commune), l'équipe municipale confirme à l'unanimité son choix de privilégier le développement de l'énergie photovoltaïque (la méthanisation et les réseaux de chaleur ne semblent pas en adéquation du fait des pratiques agricoles sur la commune et de la dispersion de l'habitat). Ces zones d'accélération sont définies, à l'unanimité, comme suit : les bâtiments publics et associés, les bâtiments agricoles, l'habitat individuel et l'habitat collectif.

❖ **URBANISME/VOIRIE** : Dossiers d'urbanisme en cours

PERMIS DE CONSTRUIRE				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 21 X 0020-M013 modificatif	LE HAMEAU DE LA FRUITIERE	509-511 route d'Annecy	régularisations pour balcon, escalier extérieur, velux	Accordé le 21/12/2023
PC 074 161 23 X 0012	EARL LE COL FLEURI	409 route de Faramaz	serres potagères	Accordé le 23/01/2024
PC 074 161 24 X 0001	EARL LES AIRS DE SAVOIE	685 route de Joudrain	extension d'un bâtiment agricole	en cours d'instruction

DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 23 X 0079	MARY Marianne	239 rue du Faubourg	pose d'une fenêtre de toit en lieu et place d'un conduit de cheminée	Accordée le 21/12/2023
DP 074 161 24 X 0001	MEZIERES Jérôme	118 chemin des Erènes	clôture + enrochement	Accordée le 15/01/2024
DP 074 161 24 X 0002	RABUT Romain	357 route de Saint Sylvestre	extension (aménagement du carport accolé en suite parentale)	Demande de pièces en cours
DP 074 161 24 X 0003	LARAVOIRE Audrey	1345 route de Chapeiry	pose d'une fenêtre de toit pour création d'une salle de bains	Accordée le 06/02/2024
DP 074 161 24 X 0004	MANENT Valérie	229 chemin de la Tailla	piscine hors-sol	Accordée le 08/02/2024
DP 074 161 24 X 0005	BERNOU Madani Samir	50 chemin de la Tailla	extension	demande de pièces en cours
DP 074 161 24 X 0006	ABC DE SAISON	Route des Combes /chemin rural dit de la Vergne	installation temporaire d'une caravane à usage de vestiaire et réfectoire	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0007	MARQUES DA COSTA Narciso	725 route de la Radia	piscine (remplacement)	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0008	ATAK Nuf et GAY Julien	90-86 chemin de la Tailla	clôture	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0009	SUCHET Angeline et Stéphane	261 route de St-Sylvestre Chaunu	piscine	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0010	BIRAS Quentin et DE ARAUJO Messias	53 impasse du Pré du Zou et 62 route du Bondet - Germagny	mur de soutènement en enrochement	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0011	OHANIAN Souren	144 chemin de la Tailla	panneaux photovoltaïques	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0012	LEROY Mireille et BRABON Andrew	11-13 route de Contentenaz Peignat	clôture	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0013	MANIN Christian	516 route de Chapeiry les Vorges	extension (fermeture sous balcon)	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0014	NACCARATO Romain	617 route du Bondet - Chaunu	remplacement d'une terrasse béton par une terrasse bois surélevée	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0015	MEZIERES Jérôme	118 chemin des Erènes	clôture	en cours d'instruction

❖ QUESTIONS DIVERSES

- Retour très positif du container à cartons : bonne utilisation de la part des administrés.
- Localisation du marché provisoire sur la place en face de la mairie bien appréciée.
- Demande d'une administrée pour installer un food truck de pizzas au niveau du hangar technique : le conseil municipal est favorable pour le mercredi soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 22h15.

A Marcellaz-Albanais, le 05 mars 2024.

Le Maire, Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance, Christiane DAUNIS



